



2023 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES À LA VOITURE

Les règles et / ou règlements énoncés dans le présent document sont conçus pour assurer le bon déroulement des épreuves de course et pour établir des exigences minimales acceptables pour de telles épreuves. Ces règles régiront les conditions de tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont consentis avoir respecté ces règles. Ils sont destinés à servir de guide pour la conduite du sport et ne constituent en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, spectateur ou officiel. En aucun cas, une demande de modification au règlements faite par les pilotes ne sera accordé en cours de saison. Toute interprétation ou dérogation à ces règles est laissée à la discrétion des officiels et leurs décisions sont définitives. Toute demande de changement au règlement devra être faite dans l'entre saison au meeting annuel.

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	SPÉCIFICATIONS CLASSIQUES MODIFIÉES ET MODIFIÉES LITE (IMCA/UMP/DIRTCar).....	4

3	CARACTÉRISTIQUES DU CHÂSSIS MODIFIÉS CLASSIQUES.....	4 4
	SPÉCIFICATIONS DU CHÂSSIS MODIFIÉ LITE (IMCA/UMP/DIRTCar FIGURE 1) (IMCA/UMP FIGURE 6).....	5
5	SECTION DU CAPOT ET DU NEZ MODIFIÉ LITE (IMCA/UMP/DIRTCar.....	5
6	PANNEAU DE TOIT MODIFIÉ LITE (IMCA/UMP/DIRTCar FIGURE 5)IMCA/UMP FIGURE 9).....	6
7	PANNEAU LATÉRALE AUPÉRIEUR ARRIÈRE LITE MODIFIÉ (panneau de voile) IMCA/UMP/DIRTCar FIGURE 12&13.....	6
8	FENÊTRE LATÉRALE MODIFIÉE LITE (IMCA/UMP/DIRTCar FIGURE 4) (IMCA/UMP FIGURE 8) (obligatoire AUCUNE TOLÉRANCE).....	6
9	INTÉRIEUR LITE MODIFIÉ (DIRTCar FIGURE 10) (IMCA/UMP FIGURE 11)	7
10	SPÉCIFICATIONS INTÉRIEURES MODIFIÉES LITE (DIRTCar FIGURE 2) (IMCA/UMP FIGURE 6	7
11	AILLERON ARRIÈRE LITE MODIFIÉ (DIRTCar FIGURE 10) (IMCA/UMP FIGURE 11	7
12	POIDS.....	7-8
	13 DIMENSION DES PARE-CHOCS.....	8
14	PARE-FEU.....	12
15	PARE-BRISE.....	12
16	PARE CHOCS DE CÔTÉS	12
17	SIÈGE.....	12-13
18	NUMÉRO GRAPHIQUE ET TRANSPONDEUR.....	13
19	BATTERIE, SYSTÈME DE CARBURANT.....	13
20	ÉQUIPEMENT DE PROPULSION.....	14
21	CADRE ET CAGE À ROULEAUX (FIGURE 14).....	14-15
22	SHÉMA DE CHÂSSIS (FIGURE 14).....	15-16
23	SUSPENSION ET AMORTISSEURS.....	16-17
24	POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE CHOC.....	18
25	DIRECTION.....	18
26	FREINS.....	18
27	ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ	19
28	ROUES ET PNEUS	19-20
	29 1000cc PROGRAMME MOTEUR.....	20
	29.1 SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DU MOTEUR	20
	29.2 MODÈLE DE MOTEURS DE 1000 cm3 ADMISSIBLE.....	20
	29.3 MOTEUR	20-21
	29.4 CAMS.....	21
	29.5 SYSTÈME D'HUILE.....	22
	29.6 SYSTÈME DE CARBURANT	22
	29.7 SYSTÈME DE MISE À FEU.....	23
	29.8 CARBURANT.....	23
	29.9 AUTRE.....	23
30	PROCÉDURES TECHNIQUES DU MOTEUR.....	23
31	ALESAGE & COURSE DU PISTON.....	24

SPÉCIFICATIONS MODIFIÉES CLASSIQUES (LITE MODIFIÉES (IMCA / UMP / DIRTCar))

- 1 SPÉCIFICATIONS MODIFIÉES CLASSIQUES (voiture naine) et LITE MODIFIÉES (IMCA / UMP / DIRTCar)
 - 1.1 Toutes les spécifications de voiture non couvertes dans ces spécifications de carrosserie sont sujettes à l'interprétation des officiels de la série Mod Lite Québec 2.0. Tout avantage significatif en matière de performance sera traité sur une base individuelle. Les officiels de la série Mod Lite Québec 2.0 se réservent le droit de déterminer ce qui constitue un avantage sur les autres pilotes.
 - 1.2 Style de carrosserie d'apparence modifié tel que IMCA / UMP / DIRT modifié. Ceux-ci doivent être appelés styles de carrosserie Mod Lite.
 - 1.3 Toutes les spécifications du châssis sont les mêmes pour tous les styles de carrosserie.
 - 1.4 Toutes les mesures peuvent être prises avec ou sans le conducteur et / avec ou sans tolérance de carburant permis sur toutes les dimensions de la carrosserie au maximum de +/- (plus ou moins) ½ ”-pouce (un demi-pouce). Il s'agit d'une tolérance, pas d'une dimension destinée à être ajoutée aux dimensions de la carrosserie.

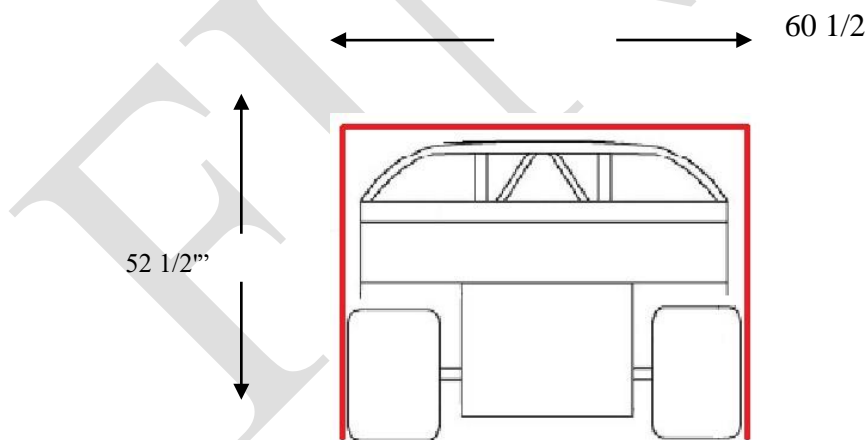


Figure #1

- 1.5 AUCUNE voiture de plus de 52 ”de haut, de bas en haut. Hauteur de la carrosserie maximale de 46 po, bord inférieur en haut (y compris le rail de châssis).

1.6 Largeur maximale de la carrosserie 50 ", largeur maximale du châssis 34" min 30. "

1.7 Longueur totale maximale de 132 po, pare-chocs à pare-chocs, mesurée de l'extérieur à l'extérieur du pare-chocs.

1.8 Les pare choc de côté ou les barres latérales doivent être montés à deux ou trois points et courir sur toute la longueur entre les pneus. Épaisseur de paroi .125 de 1 ¼ "max. Ne peut pas dépasser de plus de 1 po du côté des pneus arrière et ne doit pas toucher à la loupe pendant l'inspection. Les pare choc et barres latérale doivent être retenu par des boulons ou des clip.

2 SECTION DU CAPOT ET DU NEZ MODIFIÉ LITE (IMCA / UMP / DIRTCar)

- 2.1 20 "min 29" max - hauteur du capot (hood) sans la protection du filtre air (du bas du châssis au haut du capot (hood)).
- 2.2 Aucune partie de la section du nez (qui se termine à 8 po devant le milieu du spindle) ne peut être plus large que 24 po au maximum. Le design du Lite DIRTCar modifié doit ressembler au nez du DIRTCar approuvé.
- 2.3 Le capot peut s'effiler vers les panneaux de porte extérieur.
- 2.4 Ailettes latérales de 1,5 pouce maximum autorisées sur le nez en aluminium. Aucune ailettes autorisé sur la parti du capot.
- 2.5 Les nez en plastiques sont autorisé pour les body IMCA / UMP Body. Le nez en plastique doit être monté d'une manière approuvée et ne peut pas s'étendre plus loin que le debut du capot.
- 2.6 Le pare-chocs ne peut pas dépasser de plus de 30 po en avant du centre du moyeux. Mesure à prendre de chaque côté du centre de l'essieu de la voiture à l'extérieur du pare-chocs avant.

3 PANNEAU DE TOIT MODIFIÉ LITE (IMCA / UMP / DIRTCar) (DIRTCar Figure 5) (IMCA / UMP Figure 9)

- 3.1 Panneau de toit 40 "min 48" max - longueur. 36 "min 42" max - largeur du toit.
- 3.2 Aucune partie du panneau de toit ne peut avoir plus de 14 ° d'inclinaison par rapport au châssis de la voiture. Aucun déflecteur sur les côtés supérieurs ou à l'arrière du panneau de toit. Trappe d'entrée de toit en option.
- 3.3 Raidisseur de toit arrière maximum de 0,75 pouce (doit être orienté vers le bas).
- 3.4 Protection anti-roche en plastique ou aluminium maximale de 1,5 pouce autorisée sur l'avant du toit.

4 PANNEAU SUPÉRIEUR MODIFIÉ (QUARTER) IMCA / UMP / DIRTCar Figure 13

- 4.1 Le panneau latéral arrière supérieur 20 "min 38" max peut contenir 1 plexiglas.
- 4.2 Le panneau latéral arrière supérieur ne doit pas dépasser une ligne imaginaire allant du bord arrière du panneau de toit à 3 po au-dessus du bord supérieur du panneau arrière.
- 4.3 Les panneaux arrières supérieurs peuvent avoir des découpes de fenêtre mais les deux panneaux doivent être une image miroir.

8.2 Les ouvertures des fenêtres côté conducteur et passager doivent mesurer au moins 18 "de long sur 10" de haut.

5 L'INTERIEUR MODIFIÉ (DIRTCar Figure 10) (IMCA / UMP Figure 11)

- 5.1 46 "min 50" max - largeur de la valise arrière et des panneaux de carrosserie.
- 5.2 Le rebord arrière et le rebord du poste de pilotage ne peuvent avoir plus de 5° degré d'inclinaison maximum et ne peuvent être concaves ou convexes. (plate-forme plate seulement)
- 5.3 Les zones de la valise ne peuvent pas être fabriquer en pliage concave ou convexe. Maximum 5degré de différences avec les rampes.

6 SPÉCIFICATIONS INTÉRIEURES LITE MODIFIÉES (DIRTCar Figure 2) (IMCA / UMP Figure 6)

- 6.1 DIRTCar seulement 36 "min 56" max - longueur de la zone du tunnel du côté droit avec max 30° degré. Les tunnels latérales ne sont pas autorisées sur le style de carrosserie IMCA / UMP.
- 6.2 Distance du panneau arrière entre du centre et de l'arrière 20 "min 32" max.
- 6.3 Une couverture de cockpit sera autorisée à condition que l'interrupteur marche / arrêt soit installé sur le dessus de celle-ci pour l'accès au personnel d'urgence.
- 6.4 Hauteur du côté à l'arrière à partir du sol 30 "minimum, 36" maximum.
- 6.5 La carrosserie doit être centrée sur le châssis.
- 6.6 Toutes les dimensions de la carrosserie auront une tolérance de + ou - ½ ".

7 Déflecteur latéral MODIFIÉ (DIRTCar Figure 10) (IMCA / UMP Figure 11)

- 7.1 Un aileron monobloc en aluminium / Lexan d'une hauteur maximale de 4 po à partir du dessus de la valise est autorisé.
- 7.2 Le déflecteur arrière doit être non réglable depuis le cockpit et / ou pendant les conditions de course. Charnières, régleur (s), glissières et / ou tout autre dispositif de type de réglage autorisé.
- 7.3 Un frein et / ou un pliage sur le dessus de l'aileron en aluminium / lexan sera autorisé pour le renforcement.
- 7.4 La hauteur totale maximale de la valise avec le déflecteur, mesurée à partir du sol, ne doit pas dépasser 40 pouces.

8 POIDS

- 8.1 Toutes les voitures suivant le programme Mod Lite Québec 2.0 doivent peser un minimum de 1325 lb., Avec chauffeur après la course.
- 8.2 Pas de poids accepté à l'extérieur du châssis (pare choc inclus) Aucun poids ne sera accepté sur le différentiel. Aucun plomb coulé à l'intérieur des tubes du châssis ou pare choc.
- 8.3 Le capot sera clairement marqué avec la cylindrée (cc) et le poids minimum comme indiqué dans les spécifications du moteur.
- 8.4 Ce poids sera contrôlé pour la parité et la compétitivité et peut être modifié à la discrétion de Mod Lite Québec 2.0 en tout temps si la direction juge un compétiteur trop dominant.
 - 8.5 Les poids fixés doivent être solidement boulonnés à l'intérieur du châssis avec des boulons de grade 12 minimum 3/8. Les poids doivent être peints en blanc avec le numéro de voiture écrit dessus.
- 8.6 Aucun poids au dessus du deck ou à l'extérieur des rails du châssis.
- 8.7 Aucun poids sur les tubes du différentiel.
- 8.8 Aucune pièce en titane ni boulon accepté.

9 DIMENSIONS DU PARE-CHOC

9.1 Largeur maximale avant 30 ", hauteur du pare-chocs 6" à 8 "avec boucle à 2 barres. Du sol au dessus du pare-chocs: 12 "minimum, 16" maximum. Le pare-chocs ne doit pas s'étendre de plus de 30 "" du centre de l'essieux avant. Voir les figures 3 et 7.

13.2 Largeur maximale arrière 56 "avec 3 barres verticales. Hauteur du pare-chocs 6 "à 8" avec configuration à 2 barres. Du sol au dessus du pare-chocs: 12 "minimum, 18" maximum. Ne peut pas dépasser plus de 10 "derrière les panneaux de carrosserie arrière.

13.3 Les pare-chocs doivent être creux avec une épaisseur de paroi maximale de 0,125

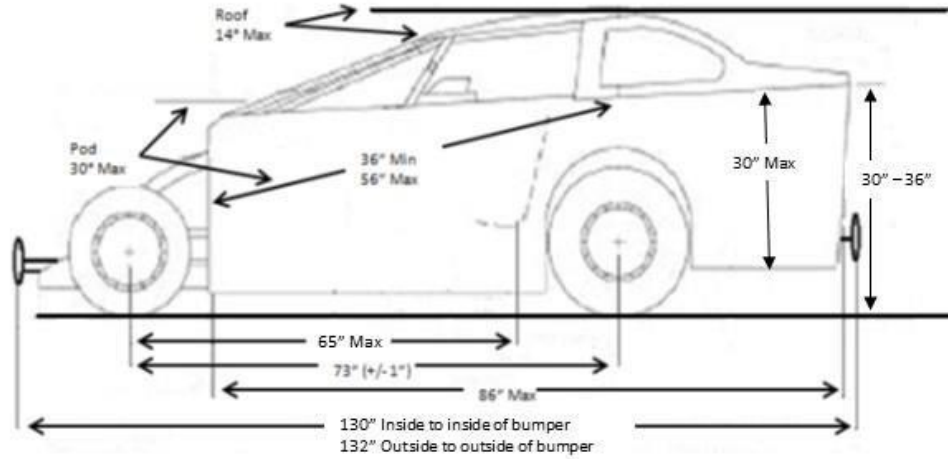
13.4 La largeur minimale du pare-chocs avant sera de 20 po.

13.5 Pour faciliter l'inspection avant et après la course, il doit être facile de retirer les goupilles ou boulons de connexion du pare-chocs / nerf bar si nécessaires.

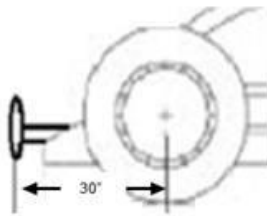
13.6 Chaque pilote devra mentionner en début de saison le type de body utilisé au fin d'inspection.



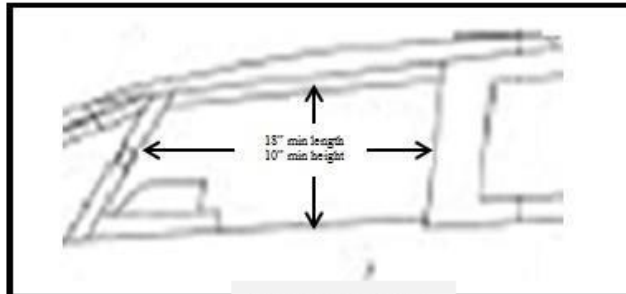
DIRTCar Body Styles



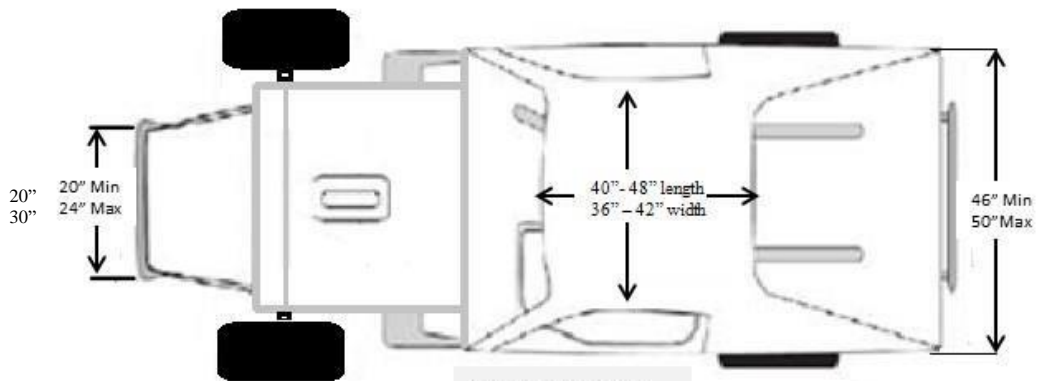
DIRTCar Figure 2



DIRTCar Figure 3



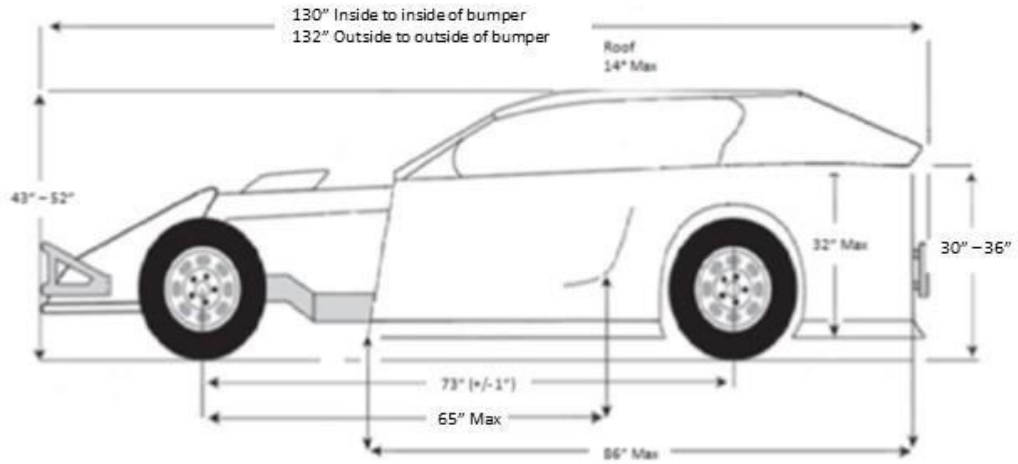
DIRTCar Figure 4



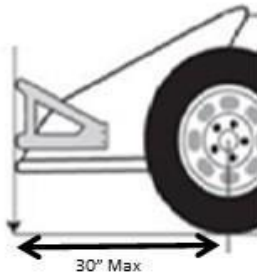
DIRTCar Figure 5



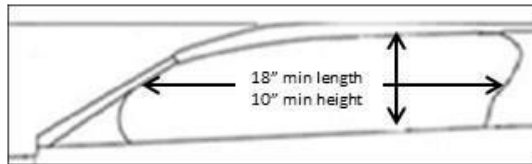
IMCA/UMP Body Styles



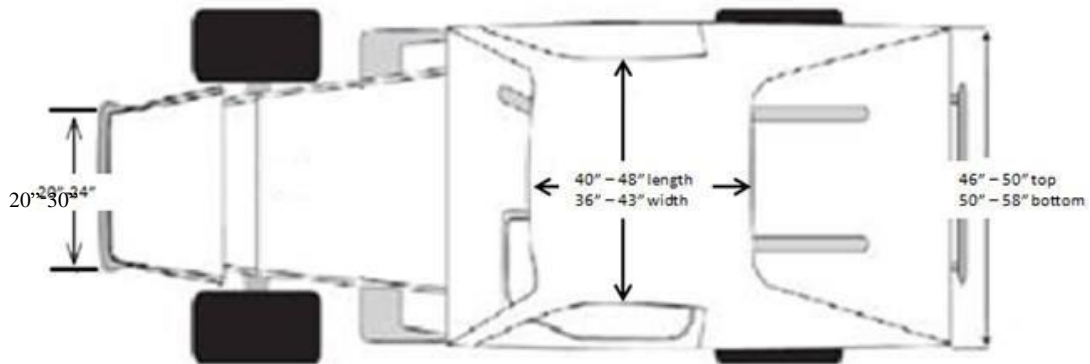
IMCA/UMP Figure 6



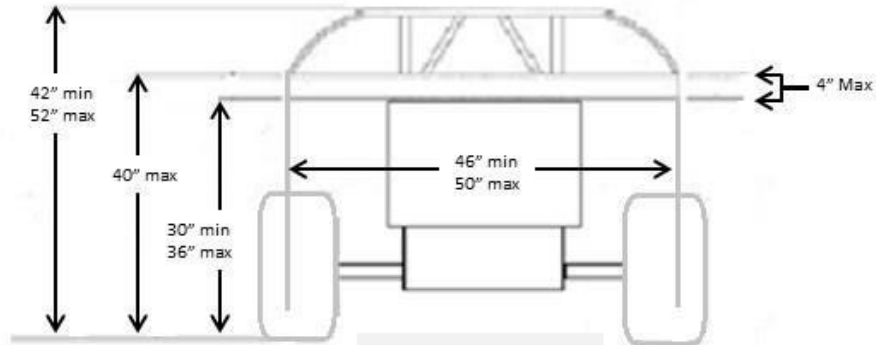
IMCA/UMP Figure 7



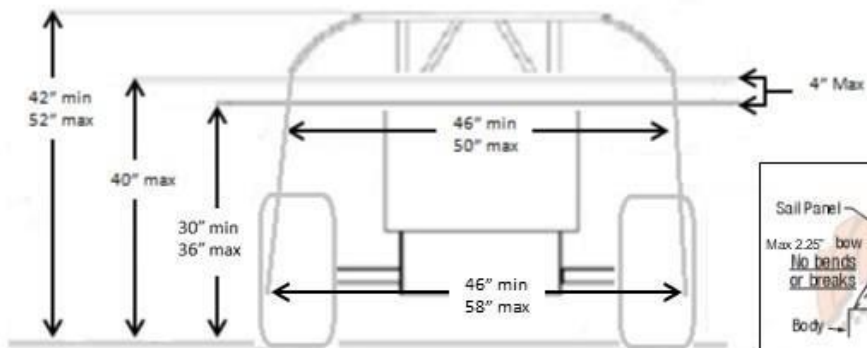
IMCA/UMP Figure 8



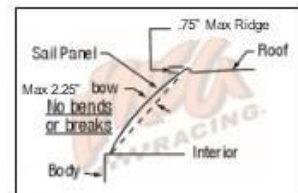
IMCA/UMP Figure 9



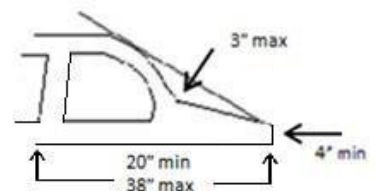
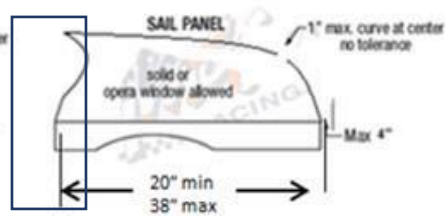
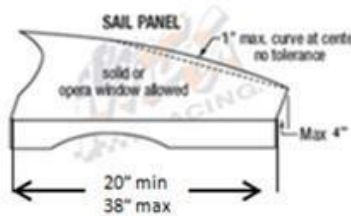
DIRTCar Figure 10



IMCA/UMP Figure 11



DIRTCar/IMCA/UMP Figure 12



DIRTCar/IMCA/UMP Figure 13

14 PARE-FEU

Le pare-feu doit être en métal et doit séparer complètement le compartiment moteur du cockpit. Le moteur dépassant dans le cockpit doit être fermé.

15 PARE-BRISE

Le pare-brise doit être en treillis métallique ou en barres de protection. Pas vitre. Toutes les autres zones du cockpit doivent rester ouvertes. Des déflecteurs peuvent être utilisés devant le conducteur. Ne peut pas être plus large que la zone de l'arceau de sécurité.

16 BARRES DE COTE

Barres de cote pleine longueur entre les pneus avant et arrière obligatoires. Diamètre extérieur maximal de 1,25 po et épaisseur maximale de 0,125, doit être vide et ne doit pas dépasser la largeur de la bande de roulement des pneus de plus de 1 po à l'arrière seulement.

17 SIÈGE

1. Le siège doit être en aluminium à haut dossier, de type course full containment.

17.2 Le siège doit être monté sur un cadre de siège qui est soudé au cadre de la voiture de course / à la structure de la cage de sécurité. Les points de fixation, les angles et les matériaux du cadre du siège et le montage du siège sur le cadre du siège doivent être conformes aux instructions du fabricant du siège.

17.3 Les sièges doivent être utilisés tels qu'ils sont fournis et indiqués par le fabricant du siège, à l'exception de la coupe de la longueur du contour gauche de la tête à des fins de sortie uniquement. Si le contour de la tête du côté gauche est coupé à une distance inférieure à la surface la plus en avant du casque du conducteur (généralement la zone traversant le menton)

17.4 Toutes les voitures auront une barre permanente située derrière le haut du siège au niveau des épaules.

17.5 Le bas du siège ne sera pas à plus de 65 "en arrière à partir du joint à rotule supérieur.

17.6 Le siège peut être incliné vers l'arrière pour un dégagement accru de la tête du conducteur; cependant, aucune partie du siège ne peut être en arrière de plus de 74 "comme mesuré ci-dessus.

18 CHIFFRES, GRAPHIQUES ET TRANSPONDEUR

- 18.1 Le numéro de voiture doit avoir une hauteur minimale de 12 "et 2" de large. Doit être affiché sur chaque panneau de porte ou côté arrière et toit ou coffre. Les numéros de 4 po doivent être à l'avant et à l'arrière de la voiture pour faciliter les files d'attente
- 18.2 Le transpondeur doit être situé à droite min 10 po derrière l'essieu du différentiel.

FIGURE #15

19 BATTERIE, SYSTÈME DE CARBURANT

- 19.1 La batterie et la pompe à carburant doivent être montées à l'extérieur du compartiment du conducteur. La batterie doit être sécurisée et maintenue avec une bracket en acier
- 19.2 Réservoir à essence sécurisé (fuel cell) obligatoire, maximum 5 gallons, situé dans le coffre, (bouchon de remplissage avec clapet anti-retour obligatoire.)
- 19.3 Des conduites à essence renforcées (tressées) ou en acier doivent être utilisées dans toutes les zones à haute pression.
- 19.4 Un interrupteur de coupure électrique manuel direct doit être installé sur le panneau côté droit du conducteur à la hauteur de l'épaule et être bien identifié ON/OFF

20 TRAIN DE CONDUITE

- 20.1 Doit utiliser un arbre d'entraînement en acier entre l'adaptateur de transmission et l'extrémité arrière de l'automobile. Minimum 2,50 "x .083" ou 2 "x .120".
- 20.2 Un différentiel arrière à changement rapide (quick change) est autorisé uniquement avec des tubes en acier.
- 20.3 Le tunnel de l'arbre d'entraînement doit avoir au moins 2 (3 recommander) cerceaux de 360° degrés recommandés entre le pare-feu et le dossier du siège. Doit être fabriqué avec une barre d'acier d'au moins 0,1875 "X 1,5". Tube de 1 "X 0,095" en acier fortement recommandé.
- 20.4 Aucun Slip Spool autorisé
- 20.5 Aucune essieu en titane autorisé.

20.6 De l'acier de calibre 18 de la cloison pare-feu avant et la cloison pare-feu arrière au-dessus du tunnel de l'arbre d'entraînement est fortement recommandé.

21 CADRE ET CAGE À ROULEAUX (Figure 14)

21.1 Le cadre du châssis principal seront au minimum de 1 "X 2" x .120 "tube en acier rectangulaire mural ou tuyau rond 1 ½" x .095 DOM.

21.2 Le rail du châssis principal se compose de la longueur entre la traverse avant inférieure du bras triangulaire et le montant de l'arceau principal arrière.

21.3 Aucun aluminium autorisé dans la cage ou le cadre.

21.4 Le châssis principal aura un minimum de 3 traverses entre la cloison pare-feu et le dossier du siège, fabriquées du même matériau que les longerons du châssis et solidement soudées aux deux extrémités.

21.5 Un autre matériau peut être une cornière en acier d'au moins 0,125 "X 1,5" X 2 "ou 1 ½" DOM .095.

21.6 Contreventement dans le plancher sous le conducteur fortement recommandé. Les rails de cadre arrière au niveau de l'arceau de sécurité arrière doivent avoir une dimension extérieure maximale de 34 po et une dimension extérieure minimale de 30 po.

21.7 Le cadre peut s'effiler vers l'avant du siège du conducteur.

21.8 La largeur du cadre de la zone du moteur avant doit être de 24 "maximum et de 20" de dimension extérieure minimum (les voitures fabriquées avant l'année de production 2018 avec le nez étroit bénéficieront de droits acquis). Les voitures fabriquées après le 30 septembre 2018 devront respecter la règle 23.8.

21.9 Les longerons de cadre gauche et droit doivent être les mêmes + ou - ½ ".

21.10 Rail de levage côté droit de 1 po autorisé.

21.11 La cage de protection doit être en acier DOM d'au moins 1,25 "x 0,083" (0,095 recommandé).

21.12 Croisillon ou diagonale fortement recommandé dans le cerceau au-dessus de la tête du conducteur.

21.13 Toutes les voitures doivent avoir des barres de cage installées à travers les ouvertures de porte des deux côtés.

- 21.14 Les barres doivent être soudées en place dans le cadre de la cage de protection.
- 21.15 Taille minimale 1 "x .065". (1,25 "x 0,095" recommandé) les voitures avec des barres montées sur les portes doivent avoir un cadre de porte plein et au moins 2 barres transversales horizontales. Minimum 1 "x .083".
- 21.16 Les voitures avec des barres montées sur des portes doivent avoir des butées en acier de 1/4 "x 2" soudées de chaque côté de l'ouverture, totalisant un minimum de 4 "à chaque extrémité de la porte.
- 21.17 Il est nécessaire d'avoir une barre d'acier d'une taille minimale de 1 "X 0,065" d'un montant de porte à l'autre, sous le tableau de bord. Plaque d'acier sur les barres de porte conducteur recommandée.
- 21.18 Il est recommandé que, si vous utilisez des rivets, les panneaux de carrosserie se fixent aux pattes soudées sur la cage au lieu de percer plusieurs trous dans les barres de la cage.
- 21.19 Aucun voiture à cadre tubulaire n'est autoriser. Toutes les barres allant de la zone du capot au museau doivent rester sous la ligne supérieure du capot.

22 DIAGRAMME DU CHÂSSIS (Figure 14)

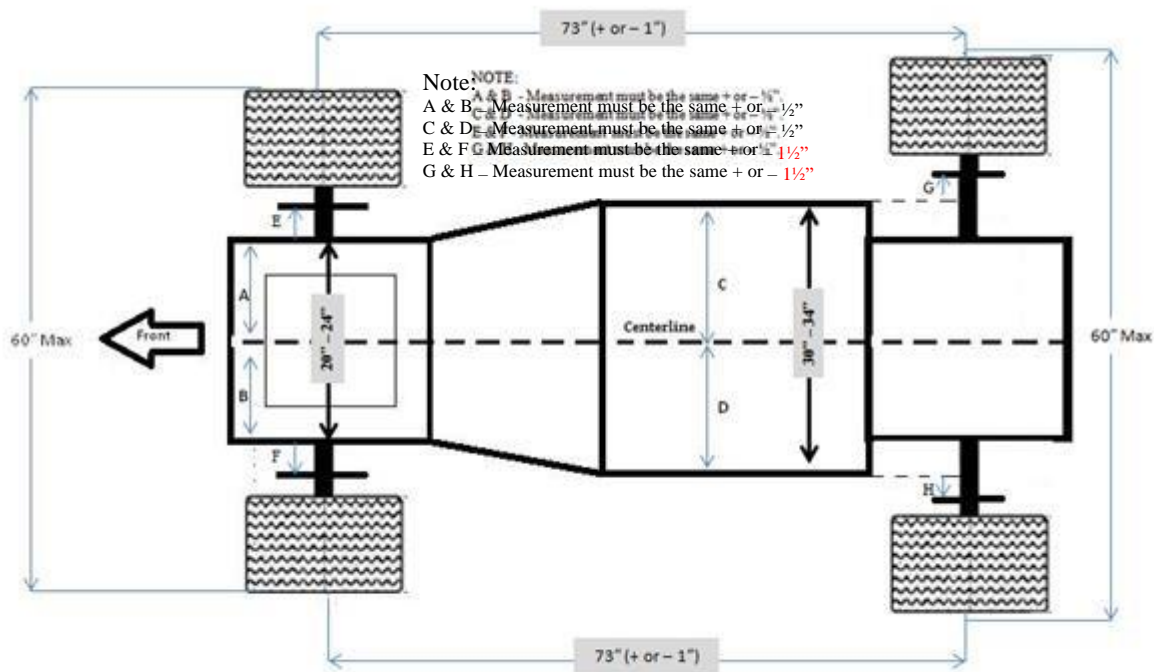


Figure 14

23 SUSPENSION ET AMORTISSEURS

- 23.1 Les bras de suspension avant ne doit pas s'étendre vers l'arrière du panneau le plus avancé du pare-feu.
- 23.2 Spécifications du bras oscillant arrière / tige de rayon :
- 23.2.1 Les rods peuvent avoir une longueur maximale de 30 po.
- 23.2.2 Seul les suspensions arrière a trois point d'attache est autorisé. Aucun autre système arrière ne sera autorisé (4 Link ect..)
- 23.3 Les roues OFFSET sont autorisés.
- 23.4 Les décalages du moyeu doivent être de 1 1/2 po d'un côté comme de l'autre. Les moyeux avant et arrière doivent être à moins de 1 1/2 po du rail du châssis principal de chaque côté de la voiture, mesurés du centre du disque au plan vertical du rail du châssis.

REMARQUE:

- L'inclinaison de la roue doit être pris en compte .
- Assurez-vous que le disque est complètement parallèle au rail du cadre avant de prendre la mesure.

□ La mesure est effectuée à partir du centre du disque près du moyeu et du centre du disque où il se monte sur le moyeu, et non au bord extérieur ou inférieur du disque en raison de l'inclinaison de la roue.

23.5 Les amortisseurs doivent être de construction entièrement en acier, de type non réglable (pas de shreader valve).

23.6 Helper Spring autorisé (1 par amortisseur)Eibach helper188 epaisseur 125 milliemes

23.7 Le Rubber Spring est autorisé.

23.8 Le Chain limiter est autorisé.

23.9 Bump stop autorisé

23.10 Stacker spring interdit

23.11 Coil progressif interdit

23.12 Aucun pilote ne pourra régler la suspension depuis l'intérieur de la voiture.

23.13 Aucun système de télémétrie ne peut être installer sur la voiture sous peine de disqualification.

23.14 Les essieux rigides avant sont interdits

23.15 Pas de ressorts à lames.

23.16 Barres antirollis (stabilisatrices) autorisées à l'avant ou à l'arrière. Doit être connecté sans ajustement de l'emplacement du bras.

23.17 Aucun système de suspension à barre de torsion de quelque type que ce soit n'est autorisé. Pas de barres de levage.

23.18 Aucun dispositif de type de levier inclinable ou dispositif inclinable ne sera autorisé dans ou sur aucune zone de la suspension de la voiture de course.

23.19 Les amortisseurs à ressorts hélicoïdaux sont les seuls moyens autorisés pour soutenir le châssis. Un amortisseur et un ressort par roue seulement. L'amortisseur et le ressort doivent rester comme une seule unité.

23.20 Les valve de gonflement (Schrader valve) ne seront pas autorisé sur les amortisseurs.

24

25 POLITIQUE DE RÉCLAMATION D'AMORTISSEURS.

- 25.1 Toute voiture qui entre à l'inspection à la fin de la course peut se faire réclamer ses amortisseurs pour la somme de 230\$CAN chacun ce qui comprend seulement l'amortisseur. Seuls les pilotes qui ont participé à cette course peuvent acheter les amortisseurs d'un autre concurrent. Le pilote le mieux classé parmi les dix premiers peut déposer une réclamation avec l'approbation de la direction Mod Lite Québec 2.0. Les frais de réclamation doivent être payés en totalité en espèces à Mod Lite Québec 2.0 ou à son représentant désigné dans les 10 minutes qui suivent l'événement. Si la direction juge que la réclamation est du zèle envers un pilote, ils pourront refuser la réclamation.
- 25.2 Les conducteurs qui ne se présentent pas au technicien ou refusent d'autoriser la réclamation de suspension ou qui endommages la suspension lors du retrait seront disqualifiés et perdront toute bourse et points accumulés pour cet événement.

26 DIRECTION

- 26.1 Tous les composants de direction doivent avoir des attaches de sécurité telles que des goupilles fendues ou des écrous autobloquants.
- 26.2 Moyeux de volant fabriqués à démontage rapide obligatoires. (**quick-release**)
- 26.3 La direction à pignon et crémaillère est obligatoire.

27 FREINS

- 27.1 Les quatre roues doivent avoir des étriers et des disques de frein en état de marche.
- 27.2 Disque de frein et étriers:
- 27.2.1 Disque de frein en acier obligatoires.
- 27.2.2 Étriers OEM en acier ou étriers en aluminium.
- 27.2.3 La coupe et le façonnage des rotors seront autorisés. Aucune fissure de surface de quelque type que ce soit ne sera autorisée sur la face des rotors.
- 27.2.4 Le perçage des rotors est autorisé.
- 27.2.5 Biais ajustable des freins et une valve une coupure de frein autorisées (manuel ou électrique)
- 27.2.6 Maîtres-cylindres de type compétition autorisés.
- 27.2.7 Ligne à frein en acier tressé obligatoire.

28 ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

- 28.1 Le système de bouteille d'incendie minimum 5lbs HAUTEMENT recommandé doit être fixé avec des bandes à ressort métalliques et non en plastique. SFI 17.1 Obligatoire en 2024
- 28.2 Combinaison de conduite résistante au feu requise. FIA ,TFI / SFI 3.2a1 minimum monocouche ou SFI 3.2a5 double couche
- 28.3 Gants ignifuges requis. TFI / SFI 3.3 / 1 ou 3.3 / 5.
- 28.4 Chaussures ignifuges requises. TFI / SFI 3.3
- 28.5 Casque intégral requis. SA 2010, SA 2015 SFI 38.1, FIA 8860-2004, FIA 8860-2010, Snell 2010, SAH 2010 ou SFI 31.1 / 2005.
- 28.6 Harnais cervicale obligatoire(Hans device). Doit être recertifié 5 ans après la date inscrit par le fabricant.
- 28.7 Arm restrein recommandé sfi3.3
- 28.8 Ceinture de sécurité a 5 points obligatoire.Doit être remplacé 6 mois après la date inscrite du fabricant maximum.

29 ROUES ET PNEUS

- 29.1 Roues en acier uniquement, épaisseur de paroi minimale .090 ", 13" uniquement, largeur de roue max. 8 ".
 - 29.1.1 Les cinq moyeux et roues larges ne seront pas autorisés.
- 29.2 Le pneu officiel de la série Mod Lite Québec est le pneu American Racer. Le pneu Hoosier pourras être utiliser jusqu'à la fin de l'année 2023 seulement. Aucun pneu admis de marque hoosier en 2024.
- 29.3 Les pilotes devons se procurer un pneu estampé auprès du distributeur de la serie. Aucun pneu American racer non estampé avec le code du distributeur ne pourras être utilisé
- 29.4 Le pneu American racer 22.5/8.0/13 utiliser devras être de compound 44 ou 48.
- 29.5 Les pneus doivent avoir une duration d'au moins 40 avant ou 15 minute après la course.
- 29.6 Les jantes avec anneaux obligatoire sur le pneu arrière droit. (Bead lock)

- 29.7 Les wheel cover ring doivent être soudé sur la roue. Le wheel cover devra être fixé avec des bolt seulement (aucun fastner)

30 PROGRAMME MOTEUR 1000cc

30.1 SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DU MOTEUR

- 30.1.1 S'il y a quelque chose qui n'a pas été abordé dans la spécification ci-dessous, ne supposez pas que des modifications peuvent être apportées. Vous devez demander des éclaircissements à vos présidents Mod Lite Québec 2.0 pour tout élément qui n'a pas été directement traité.
- 30.1.2 Moteur quatre temps, quatre cylindres maximums seulement. Doit avoir une transmission, un embrayage et un démarreur fonctionnels avec toutes les pièces en place. L'ensemble complet d'embrayage doit rester dans le moteur et garder les spécification OEM. Pour les pièces d'usures de l'embrayage des pièces de remplacement sont acceptés. Boîtes de recul externes autorisées. Aucun dispositif de changement de vitesse à commande pneumatique sauf si jugé nécessaire pour un conducteur handicapé par un officiel Mod lite Québec 2.0.
- 30.1.3 Les moteurs doivent être montés à l'avant dans le compartiment moteur.
- 30.1.4 L'arrière du moteur : ne doit pas dépasser plus de 17" à partir du centre de l'axe d'essieux avant.(spindle)
- 30.1.4.1 Le "carré du moteur" (ailettes arrière) ne peut pas s'étendre vers l'arrière de plus de 17" à partir du centre de l'axe d'essieux avant.(spindle)
- 30.1.4.2 Aucune partie du moteur ou de la transmission ne peut s'étendre vers l'arrière à plus de 21 pouces du centre de l'axe d'essieux avant avant.(spindle)

30.2 MODÈLE DE MOTEURS DE 1000 cm³ ADMISSIBLE

GSXR 1000 (2016 ou version antérieure)
Honda CBR 1000 RR (2016 ou antérieure)
Yamaha YZFR1 (2016 ou version antérieure)
Kawasaki ZX 10 (2016 et version antérieur)

30.3 MOTEUR

- 30.3.1 Les pièces de moteurs d'années différentes peuvent être échangées entre des moteurs à condition qu'elles soient de la même fabrication et de la même série de moteurs. Les moteurs GSXR et GSXS répondent à ces critères et sont considérés comme appartenant

à la même série de moteurs. Vous ne pouvez pas modifier l'alésage, la course ou la longueur de tige de l'année du moteur utilisé. À déterminer par numéro de série.

- 30.3.2 Exemple : moteur 2006 doit avoir toute les composantes de la transmission 2006, le bore 2006, la stroke 2006 et la longueur de rod 2006. Si vous avez une tete 2008, doit avoir le système injection 2008 et toute les composantes 2008 (ex : cam) Aucune modification de la partie inférieure du moteur ne sera autorisée, tous les composants inférieurs doivent rester en configuration d'origine
- 30.3.3 Système de charge complet obligatoire et fonctionnel.
- 30.3.4 Système d'allumage alimenté par batterie uniquement.
- 30.3.5 Couvercle d'alternateur autorisé.
- 30.3.6 L'équilibreur d'usine et / ou l'arbre d'équilibrage doit rester en place. (Balancier)
- 30.3.7 Pas de démarreurs auxiliaires.
- 30.3.8 Le moteur doit être refroidi selon fabrication d'origine. Peut utiliser un ventilateur supplémentaire ou un refroidisseur d'huile. La pompe à eau électrique ne sera pas autorisée
- 30.3.9 L'échappement du moteur doit comprendre un silencieux (longueur total 10 po minimum)et une sortie vers l'arrière. Tous les dispositifs de silencieux doivent inclure des chicanes ou trou perforé. **LE SILENCIEUX DOIT RENCONTRER LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES DES CIRCUITS (SI OBLIGATOIRE).**
- 30.3.10Tous les composants de la tête doivent être d'origine OEM. Les culasses et soupapes de rechange (jobber) ne seront pas autorisées.
- 30.3.11Aucun orifice, ni meulage, polissage ou modification de la configuration d'origine des orifices d'admission ou d'échappement n'est autorisé. (porting)
- 30.3.12L'alésage et la course doivent rester inchangés par rapport aux spécifications de l'année de fabrication d'usine.
- 30.3.13Aucune modification des pistons, tiges, composants de la tête, du vilebrequin, les tiges et les pistons doivent rester OEM.
- 30.3.14Le collecteur d'échappement doit se fixer directement à la tête dans l'emplacement de l'orifice d'échappement d'origine.

30.4 CAMS

30.4.1 Les cames doivent être conformes au fabricant d'équipement d'origine (OEM) et répondre aux spécifications du OEM.

30.4.2 Pignons de came en option autorisés. (poulies ajustables)

30.4.3 Les arbres à cames doivent rester stock duration et être dans leur emplacement d'origine. (c.à-d. admission côté admission et échappement côté échappement).

30.4.4 Kawasaki Racing Exhaust-Camshaft référence 49118-0729, Kawasaki Racing IntakeCamshaft référence 49118-0728, Kawasaki Cam Sprocket référence 120460034 ne sont pas autorisés.

30.5 SYSTÈME D'HUILE

30.5.1 Le système d'huile ne peut pas inclure un système de dry sump.

30.5.2 Des billettes monobloc ou des carters d'huile coupés peuvent être utilisés.

30.5.3 Engrenage de pompe à huile de grand volume autorisé.

30.5.4 Le carter d'huile peut être en acier magnétique ou en aluminium.

30.6 SYSTÈME DE CARBURANT

30.6.1 Les moteurs doivent rester avec l'injecteur de carburant ou le carburateur qui a été fourni avec le moteur en usine. C'est-à-dire ne pas inter changer un carburateur sur un moteur qui est venu avec injection de carburant.

30.6.2 Pas d'injection de carburant autre que celui d'origine et pas de turbocompresseurs

30.6.3 Les filtres d'injecteurs doivent rester en place et être OEM ou remplacement OEM

30.6.4 Le carburateur / soufflet d'injection de carburant doit se fixer directement à la tête à l'emplacement de l'orifice d'admission d'origine.

30.6.5 Filtre a air de type velocity stack sont autorisées.

30.6.6 Les boîtes à air et / ou les filtres à air de rechange fournis par l'usine peuvent être utilisés avec tube d'entrée (velocity stacks). OEM. Les pièces de rechange (jobber)de boîtes à air, telles que K & N ou Kinser sont autorisées.

30.6.7 Pas d'admission d'air forcé (ram air)

30.6.8 Un seul dispositif de lecture du mélange du carburant peut être utilisé, mais ne peut être relié à aucun boîtier, module ou dispositif supplémentaire pour modifier le fonctionnement du moteur.

30.7 SYSTÈME D'ALLUMAGE

30.7.1 Système d'allumage d'origine uniquement (reprogrammation de l'ECU / ECM acceptable). Des Power Commanders et / ou TFI ne sont pas autorisés. Les capteurs d'oxygène ou les composants ajoutés ne seront pas autorisés. Les composants ajoutés pour permettre le contrôle de traction ne seront pas autorisés. Les dispositifs de performance de carburant Bazzaz ne seront pas autorisés.

30.7.2 Les faisceaux de câbles doivent être laissés exposés pour une inspection facile. Tout ce qui est utilisé pour changer la programmation du moteur DOIT être hors de la zone du cockpit et hors de la portée des pilotes pendant la course. Vous devez être en mesure de montrer au responsable technique la fonction de tous les interrupteurs.

30.8 CARBURANT

33.8.1 Tout type d'essence disponible à la pompe est autorisé. Tout type d'essence de plus de 15% d'éthanol est interdit.

29.8.2 oxyde nitrique interdit.

29.9 AUTRE

29.9.1 Toute modification majeure du moteur existant par le constructeur doit être examinée par les officiels Mod lite quebec 2.0 avant l'approbation.

29.9.2 Tous les dispositifs électroniques et / ou informatisés de patinage des roues et / ou de retard d'allumage et / ou de limitation de l'accélération et / ou de contrôle de traction de quelque type que ce soit ne seront pas autorisés.

29.9.3 La transmission du moteur doit être complète et fonctionnelle. Aucune pièce ne doit être manquante.

31 PROCÉDURES TECHNIQUES DU MOTEUR

31.1 Le système d'injection et les 4 bougies doivent être retirés avant de vérifier la compression.

31.2 Après dix (10) tours de compression de démarrage:

30,3 Maximum de 220 p.s.i. par cylindre moyenne de 4 cylindres, aucun écart

30.4 Mesuré avec un manomètre Snap-On Motorcycle, référence EEPV303A: avec adaptateurs EEPV304A, EEPV306A ou MT26J200, EEPV305A ou avec Snap-On Motorcycle Compression Compression Set EEPV503: avec adaptateurs EEPV5G10L, EEPV5G12L et EEPV5G14L.

32 TABLEAU BORO & COURSE

GSXR 1000 jusqu'en 2016

Honda CBR 1000 RR jusqu'à l'année 2016

Yamaha YZFR1 jusqu'à l'année 2016

Kawasaki ZX 10 jusqu'à l'année 2016

La pression d'essence est la pour la calibration des injecteurs

			Bore	Stroke
GSXR 1000	988 cc	2001-2002	73.0	59.0
	988 cc	2003-2004	73.0	59.0
	998.6 cc	2005-2006	73.4	59.0
	999 cc	2007-2008	73.4	59.0
	999 cc	2009-2011	74.5	57.3
	999 cc	2012-2016	74.5	57.3
Honda CBR 1000 RR	998 cc	2004-2005	75.0	56.5
	998 cc	2006-2007	75.0	56.5
	999 cc	2008-2011	76.0	55.1
	999 cc	2012-2016	76.0	55.1
Yamaha YZF-R1	998 cc	1998-1999	74.0	58.0
	998 cc	2000-2001	74.0	58.0
	998 cc	2002-2003	74.0	58.0
	998 cc	2004-2005	77.0	53.6
	998 cc	2006	77.0	53.6
	998 cc	2007-2008	77.0	53.6
	998 cc	2009-2010	78.0	52.2

	998 cc	2011-2014	78.0	52.2
	998 cc	2015-2016	79.0	50.9
Kawasaki ZX 10	998 cc	2004-2009	76.0	55.0
	998 cc	2010-2016	76.0	55.0

FINAL